

CONVENTION DE PARTENARIAT

Entre la Commune de Pollionnay et l'Association des 3 Hameaux pour l'embellissement du transformateur de la place des 3 hameaux

Entre :

La Commune de Pollionnay, représentée par son Maire en exercice, Philippe TISSOT, dûment habilité par délibération du Conseil municipal en date du 7 juillet 2026,

Ci-après dénommée « la Commune »,

Et :

L'Association des 3 Hameaux, représentée par son président, Cyril JACOUTON,

Ci-après dénommée « l'Association »,

Il est convenu ce qui suit :

1. Objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir les modalités de collaboration entre la Commune et l'Association dans le cadre d'un projet commun d'embellissement d'un transformateur électrique situé sur la place des 3 hameaux, à Pollionnay, par la réalisation d'une fresque artistique.

2. Description du projet

Le projet consiste en la création d'une fresque sur trois faces visibles du transformateur (la face arrière étant non concernée car masquée par une haie).

Les thématiques proposées par l'Association pour la fresque sont :

- Les paysages locaux et lointains, notamment la chaîne des Alpes,
- La faune locale (oiseaux, animaux, insectes),
- La flore et la végétation du territoire.

La conception artistique est confiée à un graphiste professionnel.

3. Engagements réciproques

La Commune s'engage à :

- Assurer la coordination générale du projet,
- Missionner un graphiste pour la conception et l'encadrement de la fresque,
- Associer les jeunes du Conseil Municipal des Jeunes (CMJ) à la réalisation de l'œuvre,
- Organiser une séance préparatoire à la manipulation des aérosols le mercredi 16 septembre de 17h à 19h à la salle multi-activités,
- Assurer l'encadrement des participants (jeunes et adultes),
- Prendre en charge financièrement le projet à hauteur de 1 000 €,
- Gérer la demande de subvention auprès d'ENEDIS (à hauteur de 50% du coût total dans la limite de 500 €)
- Faire intervenir les services techniques municipaux pour :
 - La dépose du panneau d'affichage en bois obsolète,
 - Le nettoyage (brossage) des trois faces visibles du transformateur et du bandeau du toit,
 - La dépose de la plaque « soins aux électrisés » devenue illisible.

L'Association s'engage à :

- Collaborer avec le graphiste pour fournir les éléments visuels et thématiques locaux à intégrer dans la fresque,
- Participer à la mobilisation des habitants, notamment des enfants du quartier (à partir de 10 ans),
- Organiser et exploiter les résultats du sondage relatif à la participation des enfants,
- Participer financièrement au projet pour le solde restant après participation de la Commune et subvention d'ENEDIS,
- Assurer le dégagement des haies gênant l'accès aux surfaces à peindre,
- Coordonner ses interventions avec celles des services techniques municipaux.

4. Participation des habitants

Le projet intègre une dimension participative :

Les jeunes du CMJ participeront activement à la réalisation de la fresque,

Les enfants du quartier (à partir de 10 ans), identifiés via le sondage réalisé par l'Association, pourront également être associés,

L'ensemble des participants interviendra sous l'autorité du graphiste et des encadrants adultes.

5. Modalités financières

Le financement du projet est réparti comme suit :

Commune : 1 000 €,

Subvention ENEDIS versée à la Commune : 500 €

Association : solde restant (500 €)

6. Coordination des interventions

Les interventions des services techniques municipaux et celles de l'Association devront être coordonnées afin d'assurer la bonne préparation du site avant la réalisation de la fresque.

7. Responsabilités et assurances

Chaque partie s'engage à être couverte par les assurances nécessaires dans le cadre de ses activités.

La Commune veille à la sécurité des participants lors des ateliers et de la réalisation de la fresque.

8. Durée de la convention

La présente convention prend effet à compter de sa signature et prend fin à l'issue complète de la réalisation du projet.

Fait à Pollionnay, le ...

En deux exemplaires originaux.

Pour la Commune

[Nom, fonction, signature]

Pour l'Association

[Nom, fonction, signature]